



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Création de 6 terrains de Padel en lieu et place d'un stade de foot en stabilisé.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Ville de Pertuis

Raison sociale

Commune de Pertuis

N° SIRET

2 1 8 4 0 0 8 9 3 0 0 0 1 0

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale commune

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Galland

Prénom(s)

Lucien

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44.d : Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés	Le projet fait 3 171 m ² , il n'est pas soumis à d'autres rubriques

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit de créer un complexe destiné à la pratique du Padel. Au total, 6 terrains de padel sont prévus ainsi que des équipements de confort, d'agrément et de sécurité (banc, plantation d'arbres, fontaine à boire, éclairage).

Ainsi, la surface clôturée du projet est de 3 171 m² et la surface des 6 terrains de padel est de 1 710 m². Les terrains de padel seront en pelouse synthétique et le reste de la surface restera en stabilisé comme le stade de football existant.

Les 6 terrains de padel seront créés sur le stade de foot en stabilisé existant. Les éléments démolis seront deux mâts d'éclairage du stade de football ainsi qu'un but de foot à 11.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de remplacer un équipement vieillissant et peu utilisé par la mise en œuvre de 6 terrains de padel dont la pratique est en plein essor.

De nombreux citoyens sont en demande vis à vis de ce type d'installation sportive afin d'éviter des déplacements vers le secteur d'Aix en Provence. Il s'agit ainsi de mettre à disposition du public des équipements de qualité permettant une pratique sportive locale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Durant la phase travaux le stade de football existant sera fermé au public. Celui-ci est déjà clôturé et le restera durant tous les travaux.

Les travaux consisteront en la création de plateforme en grave naturelle et de longrine permettant la pose des clôtures des terrains et de la pelouse synthétique. Les réseaux associés seront également réalisés afin de permettre la gestion de l'éclairage.

Le projet prévoit également la plantation de 7 arbres de type mûrier platane stérile afin que les usagers puissent disposer d'ombre durant les périodes de repos. Des plantes grimpantes seront misent en oeuvre en pied de clôture.

L'ensemble des terrains seront éclairés ainsi que les cheminements piétonniers. Les clôtures périphériques du site seront refaite afin d'assurer une bonne intégration architecturale.

Les travaux sont prévus pour une durée de l'ordre de 5 mois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Durant sa phase d'exploitation les terrains seront utilisés par le public sous l'autorité d'un gestionnaire du site qui aura en charge le bon entretien du site. Les terrains de padel nécessitent très peu d'entretien et feront l'objet de contrôle périodique pour ce qui est de la sécurité du site.

La phase démantèlement consistera en l'enlèvement des clôtures des terrains de padel et de tous les équipements de surface afférent afin de retrouver un site naturel (en stabilisé comme le terrain de foot existant).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet est soumis à permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface clôturée : 3 171 m ² Surface des 6 terrains de padel : 1 710 m ² Longueur moyenne clôturée : 65 m Largeur moyenne clôturée : 50 m	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 78 Voie : Chemin du Tourrier des Morts
Lieu-dit :
Localité : Pertuis
Code postal : 8 4 1 2 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 5 ° 3 0 ' 1 2 " 0 Lat. : 4 3 ° 4 1 ' 5 9 " 4

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le présent projet est en zone UCa du PLU de Pertuis correspondant à des équipements de services publics ou d'intérêt collectif et notamment des établissements scolaires ou périscolaires, gendarmerie

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le terrain d'études est localisé dans le périmètre de protection des Monuments Historiques : Tour : fragment de courtine (adresse : 9008 rue de la Tour Saint-Jacques - 84 120 PERTUIS).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Non, aucun forage ou prélèvement d'eau dans le milieu nature n'est prévu
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Non, le projet se limite à des terrassement à une trentaine de cm pour créer des plateformes en grave naturelle et à une profondeur de 80 cm pour la création des réseaux d'éclairage et d'arrosage
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne modifie pas le niveau du terrain existant, le stade de football existant étant quasiment plat (pente de 0,5 %)
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne modifie pas le niveau du terrain existant, le stade de football existant étant quasiment plat (pente de 0,5 %)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet consiste en la création de 6 terrains de padel. La seule consommation en eau sera pour la plantation des 7 arbres, des plantes grimpantes et de la fontaine à boire mise à disposition du public. Les sanitaires sont déjà existants et présent dans le gymnase existant et ouvert au public.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet se réalise sur un terrain de football existant en stabilisé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Il n'y pas de zone naturelle à proximité. Le site est inscrit entre un gymnase, une école et une route à forte circulation.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site est en zone blanche du PPRI et l'EZE
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Il engendre uniquement du trafic lié à la pratique de l'activité sportive. Le site en lui même ne génère aucun trafic.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le site générera du bruit lié à la pratique sportive uniquement. Il se situe dans un environnement déjà bruyant : école primaire Henri-Crevat, RD119 à proximité.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Cf au dessus.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet est inerte et ne génère aucune odeur
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Il n'y a pas de nuisances olfactives dans le secteur
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	La pratique du padel ne génère aucunes vibrations
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les terrains de padel sont éclairés en cas de faible luminosité (300 lux moyen). Néanmoins l'éclairage est ciblé sur le terrain utilisé et non de façon diffuse sur l'ensemble du périmère.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Il est concerné par l'éclairage public autour du site dans l'espace public.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les terrains de padels n'engendre aucun rejet dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Les terrains de padels n'engendre aucun rejet de liquide
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Les terrains de padels n'engendre aucun effluents
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Les terrains de padels n'engendre aucun déchets
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Les terrains de padels s'inscrivent dans un environnement dédié au sport et à l'éducation : écoles, gymnase, stades
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Il s'agit d'une zone déjà dédiée à la pratique sportive : stade de football. Le projet consiste en une modification du type d'activité sportive mais ne change pas la vocation sportive de la zone.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet de création de 6 terrains de padel en lieu et place d'une partie du terrain de football existant ne présente pas d'incidence sur l'environnement ou sur la santé humaine. En effet, ce projet n'est pas source de pollution

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale car il s'inscrit sur un site déjà utilisé pour la pratique sportive : stade de football. Le site existant ne présente pas d'enjeu environnemental (terrain en stabilisé) et la zone UCa du PLu prévoit que cette zone est dédiée aux équipements de services publics ou d'intérêts collectifs

Ainsi, le projet ne consomme pas d'espaces naturels et conserve la vocation sportive du site. Il n'engendrera pas de nuisance supplémentaire dans l'environnement scolaire et sportif existant.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Plan de masse du projet	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom GALLAND

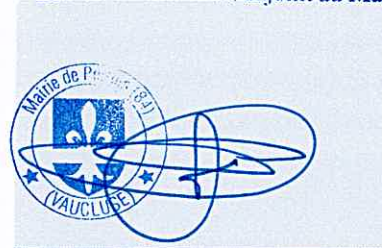
Prénom Lucien

Qualité du signataire Adjoint aux travaux

À PERTUIS

Fait le 30/12/2024

Pour le Maire et par délégation,
Lucien GALLAND, adjoint au Maire



Signature du (des) demandeur(s)

